

DÉNOMINATION DES FONDS ET UTILISATION DE TERMES LIÉS À L'ESG

Tableau récapitulatif des conditions à remplir en fonction des mots utilisés dans la dénomination du fonds

Termes utilisés	Exigences des orientations
Transition Tous les termes dérivés du mot de base «transition» par exemple «transition vers», «transitoire», etc., Autres termes dérivés des mots «améliorer», «progrès», «évolution», «transformation», «zéro émission nette», etc.	1. Proportion d'investissements : <ul style="list-style-type: none">Atteindre un seuil de 80 % d'investissements respectant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou visant des objectifs d'investissement durable, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement publiés dans les informations précontractuelles. 2. Exclure les investissements dans les entreprises impliquées dans : <ul style="list-style-type: none">Des armes controversées.La culture et la production de tabac.Des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales.
Social/sociaux Tout mot donnant à l'investisseur une quelconque impression de promotion des caractéristiques sociales, par exemple «social», «égalité», etc.	
Gouvernance Tout mot donnant à l'investisseur une quelconque impression qu'une attention particulière est accordée à la gouvernance, par exemple «gouvernance», «controverses», etc.	
Environnement Tout mot donnant à l'investisseur une quelconque impression de promotion des caractéristiques environnementales, par exemple «vert» «environnemental», «climat», etc. Abréviations «ESG» et «ISR»	1. Proportion d'investissements <ul style="list-style-type: none">Atteindre un seuil de 80 % d'investissements utilisés pour respecter des caractéristiques environnementales ou sociales, ou pour atteindre des objectifs d'investissement durable, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement publiés dans les informations précontractuelles. 2. Exclure les investissements dans les entreprises impliquées dans : <ul style="list-style-type: none">Des armes controversées.La culture et la production de tabac.Des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales.La prospection, l'extraction, la distribution ou le raffinage de houille et de lignite (au moins 1 % du chiffre d'affaires).La prospection, l'extraction, la distribution ou le raffinage de combustibles liquides (au moins 10 % du chiffre d'affaires).La prospection, l'extraction, la fabrication ou la distribution de combustibles gazeux (au moins 50 % du chiffre d'affaires).La production d'électricité avec une intensité d'émission de GES supérieure à 100 g CO₂ e/kWh (au moins 50 % du chiffre d'affaires).
Impact Toute expression dérivée du mot de base «impact», par exemple «ayant un impact sur», «ayant un impact important sur», etc.	
Durabilité Tout mot uniquement dérivé du mot de base «durable», par exemple «durablement», «durabilité», etc.	1. Proportion d'investissements <ul style="list-style-type: none">Atteindre un seuil de 80 % d'investissements utilisés pour respecter des caractéristiques environnementales ou sociales, ou pour atteindre des objectifs d'investissement durable, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement publiés dans les informations précontractuelles. 2. Investissements durables <ul style="list-style-type: none">S'engager à investir de manière significative dans des investissements durables définis à l'article 2 (17) du SFDR. 3. Exclure les investissements dans les entreprises impliquées dans : <ul style="list-style-type: none">Des armes controversées.La culture et la production de tabac.Des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales.La prospection, l'extraction, la distribution ou le raffinage de houille et de lignite (au moins 1 % du chiffre d'affaires).La prospection, l'extraction, la distribution ou le raffinage de combustibles liquides (au moins 10 % du chiffre d'affaires).La prospection, l'extraction, la fabrication ou la distribution de combustibles gazeux (au moins 50 % du chiffre d'affaires).La production d'électricité avec une intensité d'émission de GES supérieure à 100 g CO₂ e/kWh (au moins 50 % du chiffre d'affaires).

